



COMMUNE DE CORNAUX

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE EXTRAORDINAIRE DU CONSEIL GENERAL

Lundi 25 octobre 2021 à 19h00

Président : M. Cédric Divernois, président
Secrétaire : Mme Suzanne Staub, secrétaire-suppléante

Sont présents : 21 membres du Conseil général
4 membres du Conseil communal
M. Claude Rocchetti, administrateur
Mme Yolande Fehlbaum, rédactrice du procès-verbal

Excusés : Mme Helena Houttuin, M. Alexis Messerli
Mme Isabelle Weber

Légende :

CC = Conseillers communaux	PDC = plan directeur cantonal	ZAC=zone artisanale et commerciale
CG = Conseil général	PDR = plan directeur régional	
CF = Commission financière	PAL = plan d'aménagement local	
CE = Conseil d'Etat	ZUD = zone d'utilisation différée	
CU = Commission de l'urbanisme		
CSI-TP = Commission des services industriels		
CEnv. = Commission environnement		
CEC = Commission des études et constructions		
CFSS = Commission du feu, de salubrité et de sécurité publique		
CNatAg = Commission des naturalisations et agrégations		

Le président ouvre la séance à 19h05 avec les salutations d'usage.

1. Appel

Mme H. Houttuin : secrétaire, procède à l'appel.

Sont présents : 20 conseillers généraux + le président sur 23.

La majorité absolue est de : 11

2. Procès-verbal du 7 juin 2021

Le procès-verbal est accepté à l'unanimité.

3. Rappel de l'ordre du jour

1. Appel
2. Procès-verbal de la séance du 7 juin 2021
3. Rappel de l'ordre du jour
4. ~~Nomination d'un ou plusieurs membres du Conseil général au Conseil d'Evènements Scolaires de Cornaux (CESC)~~
5. Demande de crédit supplémentaire de CHF 130'000.00 relative au remplacement des compteurs d'électricité.
6. Demande de crédit d'engagement de CHF 182'000.00 relative au remplacement des compteurs d'eau et installation de modules pour le relevé à distance.
7. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00 (1 mio) permettant la transformation, rénovation et mise en conformité du bâtiment administratif communal sis à la rue Clos St-Pierre 1.
8. Lettres et pétitions
9. Motions et propositions
10. Communications du Conseil communal
11. Interpellations et questions
12. Divers – Informations sur la législation communale

L'ordre du jour est accepté à l'unanimité.

M. J.-M. Cantin (CC) : Le CC retire le point No 4 de l'ordre du jour. Les membres ont été déjà nommés en date du CG du 15.03.2021.

Le président : relecture de l'ordre du jour avec modification au niveau de l'incrément numérique.

Nouvel ordre du jour accepté.

4. Demande de crédit supplémentaire de CHF 130'000.00 relative au remplacement des compteurs d'électricité

Le président ouvre la discussion :

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : *Comme expliqué dans le rapport détaillé du CC, nous sommes, pour l'ensemble de nos compteurs électriques, face à une échéance « non négociable ». La solution telle que proposée découle de nombreuses tractations et échanges avec différentes instances liées à la gestion de la consommation électrique. C'est donc avec une légitime satisfaction que nous pouvons effectuer un saut dans le futur, avec des compteurs de génération 2.0. En effet, la saisie et l'enregistrement de notre consommation électrique se fera à distance, par réseau hertzien, pratiquement en temps réel. En l'état actuel, ce système est effectivement une aide précieuse au pilotage de notre propre consommation électrique, mais, et au vu des sombres perspectives annoncées sur le marché de l'électricité, il pourra se commuter non plus en système de contrôle mais en système de surveillance ! Après le passeport Covid, le passeport électrique, la question est ouverte ! Nous tenons à relever que si tourner un robinet ou allumer une lampe sont aujourd'hui des gestes anodins, ils doivent devenir des gestes responsables. L'actualité s'en fait l'écho de façon intensive. Nous souhaitons également mentionner que si la commune gère les différentes sources d'approvisionnement et d'acheminement, elle n'est pas tenue responsable des défaillances qui surviennent chez le consommateur final. Ce dernier reste responsable de ses consommations et c'est à lui de les contrôler. Les systèmes de compteurs envisagés d'électricité et d'eau vont grandement aider à cette surveillance. Pour clore, la Commission SI/TP accepte le crédit de la « dernière chance » nécessaire au remplacement en 2022 de l'ensemble des compteurs électriques du réseau communal. Merci de votre attention.*

M. Y. Rollier (PS) : *Etant donné l'urgence de rendre nos compteurs plus intelligents et plus branchés à notre époque survoltée, le groupe socialiste se connecte positivement et accepte ce rapport et cet arrêté, sans courant négatif, concernant le remplacement de ces compteurs d'électricité.*

Merci de votre attention.

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR s'est réuni le 18 octobre 2021 et propose au CG d'accepter le crédit de 130'000.- CHF relatif au remplacement des compteurs d'électricité. Nous avons apprécié la qualité du rapport fournit par le Conseil communal. Nous sommes convaincus que ces compteurs évolutifs apporteront à la population de Cornaux la possibilité de suivre précisément leur consommation et leur production d'électricité et qu'ils permettront une facturation transparente.*

Merci de votre attention.

M. C. Baudet porte-parole de la CF en remplacement de M. A. Messerli : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif au crédit supplémentaire de CHF 130'000.- destiné au remplacement des compteurs d'électricité. Le 13 octobre, la commission a aussi eu l'occasion d'entendre le Conseiller communal en charge du dicastère nous donner tous les détails techniques et argumentations soutenant le bien-fondé de cet achat.*

Pour l'acquisition projetée le montant total s'élève à CHF 270'000.-. Un crédit de CHF 195'000.- avait déjà été voté en 2016 en vue de l'achat de compteurs, un solde de CHF 140'000.- subsiste, celui-ci pourra être déduit du montant total.

La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

➔ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

➔ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

5. **Demande de crédit d'engagement de CHF 182'000.00 relative au remplacement des compteurs d'eau et installation de modules pour le relevé à distance**

Le président ouvre la discussion :

M. C. Baudet (PLR) : *Le groupe PLR propose d'accepter la demande crédit d'engagement de 182'000.- relative au remplacement des compteurs d'eau. Les points présentés dans le rapport pour justifier d'un tel crédit nous semblent justifiés. Enfin, les coûts des intérêts et de l'amortissement de cet intéressant projet sont totalement raisonnables au vu de l'état financier du chapitre « 71000 Approvisionnement » en eau de notre commune.*

Merci de votre attention.

M. J.-L. Décrevel (SI/TP) : *Afin, en outre, de simplifier la relève de la consommation d'eau, le CC nous soumet un crédit de CHF 182'000.00 pour le changement de l'ensemble des compteurs actuels. Ces derniers ayant de nombreuses années d'utilisation et ne permettant pas de relevé à distance. Fort du constat qu'il existe différents types de systèmes de compteurs, la Commission souhaite que le CC évalue rigoureusement le modèle le plus approprié, d'une part financièrement, et d'autre part pour l'installation, la maintenance et une éventuelle compatibilité avec d'autres entités potentielles. La Commission souhaite vivement restée informer de l'évaluation du choix final. C'est en tenant compte des remarques ci-dessus, que la Commission SI/TP accepte le crédit proposé.*

Merci de votre attention.

M. Y. Rollier (PS) : *Les compteurs se suivent mais ne se ressemblent pas. Ceux-ci seront relevés à distance pour connaître notre consommation de ce liquide indispensable à la vie : l'eau.*

*Cela coule de source que le groupe socialiste accepte ce rapport et cet arrêté concernant le remplacement de ces compteurs d'eau. Ainsi va l'eau de là, l'eau de là-haut.
Merci de votre attention.*

M. C. Baudet porte-parole de la CF en remplacement de M. A. Messerli : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif au crédit de CHF 182'000.- destiné au remplacement des compteurs d'eau et l'installation de modules pour le relevé à distance. Le 13 octobre, la commission a entendu le Conseiller communal en charge du dicastère nous donner tous les détails techniques et argumentations soutenant le bien-fondé de cet achat.*

Cette solution améliorera l'information et simplifiera le relevé des compteurs. En cas de consommation inhabituelle, l'utilisateur pourra être averti plus rapidement.

La CF vous propose de soutenir cette demande de crédit.

Merci de votre attention.

→ **Au vote, l'entrée en matière est acceptée l'unanimité.**

La parole n'étant pas demandée, le président procède à la lecture de l'arrêté y relatif.

→ **Celui-ci est accepté à l'unanimité.**

6. Demande de crédit d'engagement de CHF 1'000'000.00 (1 mio) permettant la transformation, rénovation et mise en conformité du bâtiment administratif communal sis à la rue Clos St-Pierre

Le président ouvre la discussion :

Mme Lina Veliz (PS) : *Le lundi 18 octobre, nous nous sommes retrouvés avec le groupe du Parti socialiste de Cornaux afin de préparer le Conseil général de ce soir.*

Concernant le point 6, demande de crédit d'engagement de 1'000'000 frs permettant la transformation, rénovation et mise en conformité du bâtiment administratif, le PS a lu avec attention les différents points de ce projet qui paraissent intéressants particulièrement pour la remise aux normes de ce bâtiment. Nous restons ouverts à cette proposition, mais est-ce le bon moment ? Au vu des différents travaux à effectuer d'urgence dans notre village : assainir les vestiaires du terrain de football, rénover la forge, etc. ne serait-il pas judicieux que le Conseil communal se retrouve avec les commissions concernées, pour revoir une planification des travaux à plus long terme. En plus, les travaux concernant l'aménagement du CAD pour nos différents bâtiments publics auront aussi un coût, sans parler du projet de l'éclairage public.

D'autre part, nous avons appris par la presse que la fusion des communes est de nouveau d'actualité.

Après réflexion et pour toutes ces raisons, le groupe du Parti socialiste de Cornaux n'entrera pas en matière concernant ce point de l'ordre du jour.

M. M. Houttuin (PLR) : *Le groupe PLR s'est réuni le 18 octobre dernier et a décidé de ne pas entrer en matière.*

M. C. Baudet porte-parole de la CF en remplacement de M. A. Messerli : *La CF a pris connaissance du rapport du CC relatif au crédit d'engagement de CHF 1mio destiné à la transformation, la rénovation et la mise en conformité du bâtiment administratif communal sis à la rue Clos-Saint-Pierre.*

Concernant cette demande de crédit, la CF n'entrera pas en matière pour plusieurs raisons. Tout d'abord, la commission tient à relever qu'elle est sensible à la sécurité des personnes, qu'elle est aussi sensible au fait que l'Autorité communale a un devoir d'exemplarité. Mais dans ce dossier, on constate une nouvelle fois cet empressement à passer à l'action, sans que des discussions préalables soient engagées avec les commissions concernées.

La CF a le sentiment qu'à chaque demande de crédit, elle se retrouve sous la pression de l'urgence légale ou sécuritaire. Il est temps d'anticiper. Dans le cas du bâtiment de l'administration, un projet de rénovation ambitieux nous avait été présenté ce printemps sous l'angle de la sécurité, notamment d'une éventuelle intrusion de personnes malveillantes dans les bureaux de l'administration. Les contraintes normatives, pour l'incendie, l'énergie et Pro-infirmis n'avaient pas place dans le projet.

La CF a incité maintes fois le CC à établir un état des lieux des infrastructures communales afin de rédiger formellement un plan d'investissement à court, moyen et long terme. Il est absolument impératif d'avoir une vision de l'ensemble des engagements financiers à prévoir en lien avec l'urgence des assainissements des infrastructures, les travaux nécessaires au développement de notre commune ainsi que les contraintes légales.

Encore quelques raisons qui renforcent notre décision de non-entrée en matière :

- pas de proposition d'alternatives moins onéreuses
- autres investissements plus urgents non pris en compte
- une fusion de commune reste d'actualité, d'où un risque de réaffectation différente du bâtiment.

La CF est consciente de l'effort engagé par le CC dans ce projet, mais une concertation préalable avec les commissions concernées éviterait probablement cette décision de non-entrée en matière.

Merci de votre attention

M. Y. Rollier (CEC) : A la lecture de ce projet ambitieux concernant la rénovation et mise en conformité du bâtiment communal, il me semble que les diverses commissions auraient dû être consultées, avant la présentation devant les autorités législatives. Or, ça n'a pas été le cas. Aucune séance n'a été agendée avec la Commission des constructions et la Commission du feu, par exemple. Aucune possibilité de savoir si un plan B, différent et moins onéreux, aurait pu être présenté.

Et enfin, aucune collaboration n'a été établie avec notre architecte-conseil Mme De Biase et les diverses commissions concernées. Pour cette raison et au nom des Commissions des constructions et du feu, de salubrité et de sécurité publique, nous n'entrerons pas en matière concernant cette transformation du bâtiment administratif Clos St-Pierre 1.

→ Au vote, l'entrée en matière :

OUI : 0 NON : 19 ABSTENTION : 1

L'entrée en matière est refusée à la majorité.

Le président : Le dossier est renvoyé au CC.

7. **Lettres et pétitions**

Néant.

8. **Motions et propositions**

Le président : Nous avons reçu la motion suivante que je vous lis. (voir ci-dessous)

M. J.-L. Décrevel (PLR) : Je trouve qu'il y a une certaine rigidité au niveau de l'horaire.

M. P. Serini (PLR) : C'est par rapport à l'horaire des trains mais il peut être adapté.

Mme S. Staub (PS) : Il s'agit juste d'une étude de faisabilité. Après, nous pourrions discuter des horaires et de différents autres problèmes.

La motion est acceptée à la majorité soit :

OUI : 16

NON : 0

ABSTENTION : 4

Le président : Je transmets cette motion au CC pour étude qui nous tiendra au courant d'ici une année.

Motion

Eclairage public

Monsieur le président,

Mesdames, Messieurs,

Je souhaite proposer une motion pour étudier la possibilité d'éteindre l'éclairage public de 00h30 à 5h00. Ceci afin de préserver ou d'améliorer la vie nocturne des insectes, de certains animaux ainsi que notre quiétude. Il est prouvé que l'éclairage diminue la qualité de notre sommeil.

Je souhaite simplement que le Conseil Communal, nous fasse une étude de faisabilité ainsi qu'une étude des coûts de ce projet. Ceci afin que nous, membres du Conseil Général, puissions juger et peut-être nous déterminer sur l'intérêt ou non de ce projet porté à ma connaissance par un groupe de citoyens réunis en association.

Merci de votre attention et je vous prie de bien vouloir accepter cette motion

Cornaux, le 25 août 2021

Serini Pascal

9. Communications du Conseil communal

Mme C. Salzmann Silva (CC) :

Aménagement du territoire : La pré-étude du Plan d'Aménagement Local (PAL) a été déposée au mois d'août au SAT. Nous attendons leurs observations d'ici le mois de novembre 2021. Nous procéderons aux éventuelles corrections si nécessaire. Ensuite nous viendrons en séance du CG pour une demande de crédit pour la révision du PAL.

Reconstruction du LANDI : Le cahier des charges est également dans les mains du SAT (Service de l'Aménagement du Territoire). Ils collaborent avec les CFF du fait que ces derniers doivent revoir l'aménagement de la gare d'ici 2026 au niveau de la LHand. Il est toujours agréable d'avoir des séances avec tous les acteurs pour une meilleure coordination.

M. M. Clottu (CC) : Les travaux de la rue des Fontaines arrivent à bout touchant. Dès jeudi prochain, l'entreprise de construction procédera au goudronnage de la chaussée entre la fleuriste et le tilleul. Il restera deux trous mais ils seront couverts par des plaques permettant la circulation. L'après-midi remise en état de la partie de la rue depuis le tilleul jusqu'aux Martinettes. Vendredi goudronnage de ce secteur si tout se passe bien. Des travaux de finition se tiendront le long de la rue des Fontaines, il s'agit de fouilles pour le raccordement des immeubles en face de la fontaine du Vignoble/Martinettes.

Puis quelques ouvertures sont prévues pour le raccordement des immeubles au CAD (à ce sujet, plusieurs propriétaires n'ont pas encore signé les conventions avec le Groupe E Celsius. Il s'agit de petites fouilles.

Suite des travaux sur la rue du Vignoble :

Ceux-ci ont été reportés au début 2022 pour permettre aux entreprises d'obtenir les matériaux dans les délais – je l'espère.

Au sujet du surfacage final de la chaussée, celui-ci sera exécuté à l'issue des travaux soit en été 2022 ceci en raison du trafic qu'occasionnera le chantier de la rue du Vignoble. En effet, celui-ci se fera depuis la zone de chantier située à l'Est de la salle omnisports jusqu'au Vignoble en empruntant la rue des Fontaines.

Ainsi notre rue sera « nickel » dès la fin des travaux.

10. Interpellations et questions

Mme S. Staub (PS) : *À la suite des nombreux travaux qui ont encombré les rues de notre cité, ne permettant pas à nos commerçants de bien travailler, le Parti socialiste de Cornaux propose que nos autorités réfléchissent à une manière de les dédommager, afin qu'ils ne doivent pas mettre la clé sous la porte. Ceci impacterait énormément notre village qui comme tout le monde le scande dans les rues devrait consommer local. Je profite de mon intervention pour demander à notre population de soutenir nos commerçants, en leur rendant visite le plus souvent possible. Il en va de la survie d'un service publique qui pourrait disparaître, si chacun n'y met pas du sien.*

11. Divers

Mme S. Staub (PS) : *Suite à l'observation de citoyens s'étonnant de ne pas voir de Bancomat dans notre village, j'ai pris contact avec deux banques de la région, la BCN et la Raiffeisen. Toutes les deux m'ont répondu que l'installation d'un Bancomat est trop onéreuse et risquée.*

Ils estiment que les transactions par internet ont tendance à se généraliser et qu'en plus, des Bancomats se trouvent l'un à Cressier et l'autre à St-Blaise. J'en suis désolée pour notre population, mais comme l'argent est le nerf de la guerre, je n'ai rien pu y faire...c'est pour la rime.

Mme S. Staub (PS) : Vous avez pu observer que sur vos tables, une feuille jaune et rouge pleine de dynamisme, comme son association, vous fait un clin d'œil...

Certes, avec la pandémie et les nombreuses manifestations qui ont été annulées, les rentrées d'argent pour le Centre des jeunes se font rares. Nous devons absolument trouver des ressources afin de pouvoir mettre sur pied des projets et de nombreuses animations attractives. Le CAP est devenu un endroit de référence pour notre jeunesse et les animations organisées dans les différents villages sont incontournables. C'est pourquoi nous comptons sur votre générosité afin de soutenir le centre des jeunes qui a eu son assemblée générale mercredi passé. Malgré la pandémie, jamais les animateurs n'ont baissé les bras, se réinventant à chaque moment. Merci de votre aide et vive la jeunesse, notre avenir.

M. C. Divernois (PLR) : Souvenez-vous il y a bientôt 10ans, en 2012 la commune de Cornaux préparait ces 800ans. Au moment de préparer cet événement historique, les autorités communales avaient décidé de rafraîchir les zones pavées de galets dans le village, elle y avait investi plusieurs milliers de francs, voir plus à cet effet. Ces zones pavées étaient importantes pour le conseil communal de l'époque, qui avait entrepris ce travail pour maintenir ce patrimoine et qui mettait en valeur la partie ancienne du village. La population avait fortement apprécié cette reconnaissance du patrimoine et de l'histoire du village.

Et maintenant, 10ans plus tard qu'en reste-t-il ? Plus rien, et je trouve cela regrettable pour ne pas dire plus !

Nous avons de très belles bâtisses à Cornaux, qui en font un très beau village viticole et agricole. Ces parties de rues pavées s'intégraient également magnifiquement bien dans cet esprit viticole. Ces pourtours de grilles d'égouts en pierre d'Hauterive finissaient parfaitement bien les rigoles de la Rue du Vignoble et de celle des Fontaines.

Malheureusement, toute cette partie de l'histoire et du patrimoine du village a disparu ou va l'être tout prochainement.

Je ne demande pas de paver l'entier du village comme l'a fait un village voisin, ni de garder tel quel ces galets, mais je pense que nous aurions pu facilement intégrer ces anciens pourtours en pierre et marquer une bande en pavés à certains endroits où ils subsistaient. Cela avait déjà commencé il y a une année avec la pierre à cercler de la vieille forge. Nous aurions là également pu l'intégrer facilement sans grand frais à son emplacement d'origine. Je ne suis pas le seul et de loin à penser comme ça, et que maintenant notre beau village ressemble de plus en plus à un village dortoir avec ces rues modernes mais sans âme, et ces anciennes bâtisses qui les bordent.

Il ne faut pas oublier que ce n'est pas seulement ce qui est inscrit dans la liste des biens culturels protégés qui font l'âme d'un village. Mais bien ces petits détails d'aménagement rappelant l'histoire, le vécu villageois.

En tant que conseillers généraux nous représentons la voix des habitants, et il serait souhaitable que nous soyons aussi consultés lors de projets d'envergures pour l'aménagement du village. Car, c'est vers nous que les citoyens s'adressent pour exprimer leur contentement ou mécontentement.

Merci de votre écoute

Cosigné par

Cédric Baudet et Cédric Divernois

M. J.-M. Cantin (CC) : Chose promise, chose due...Vous trouverez une petite douceur après la séance offerte par la Commune qui nous l'espérons vous réglera.

Mme M. Perrenoud (PS) : C'est l'anniversaire de notre conseillère communale Mme Claudine Salzmänn Silva et je voudrais lui dédicacer la « douceur offerte ».

Nous avons également amené de la documentation relative au Théâtre Régional, ne vous gênez pas de vous servir, par ce geste vous le soutenez.

M. C. Baudet (PLR) : Comme les socialistes, nous relevons l'anniversaire de notre conseillère mais nous allons un pas plus loin en lui offrant avec beaucoup de plaisir cette rose.

Mme C. Salzmänn Silva (CC) : Se dit très touchée et remercie l'assemblée.

La parole n'étant plus demandée, la vice-présidente clôt la séance à 19h45.

Cornaux, le 25 octobre 2021
Administratrice-adjointe
Rédactrice du procès-verbal,

AU NOM DU CONSEIL GENERAL
Le président, La secrétaire-suppléante,

Cédric Divernois

Suzanne Staub